

Projet 9 : Protection des berges, des cours et plans d'eau

i- Justification

La paupérisation des sols des terres de barre (35%) et des sols rouges (15%) conduit les producteurs à la recherche de terre fertile à mettre en culture les berges et même les lits de certains cours d'eau. Le droit de propriété de l'Etat sur les lits et berges de cours d'eau et l'interdiction de les cultiver ne sont ni sus ni reconnus. De même l'exploitation du bois aux abords des cours d'eau a entraîné une déforestation de ces environnements fragiles. Les conséquences directes de ces pratiques sont l'érosion des berges et l'ensablement des plans d'eau qui troublent l'environnement aquatique et le fonctionnement hydrologique des cours et plans d'eau.

ii- Analyse des acteurs

Acteurs	Intérêts	Influences probables	Rôles/Responsabilités
Les riverains	- Recherche de bois - Pêche artisanale	Destruction des berges plantées	Contribution à la lutte contre la destruction des berges
Les pêcheurs	Avoir beaucoup de poissons dans les cours ou plans d'eau	Utilisation des moyens prohibés de pêche	Contribution à la lutte contre les moyens prohibés de pêche
Le Conseil Communal	Forte productivité des cours et plans d'eau	Réticence	Sensibilisation contre la destruction des berges
Les Partenaires	Amélioration des conditions des populations à travers la productivité des plans et cours d'eau	Retard de contribution	Contribution financière
CeRPA (ex-CARDER)	Mission régaliennne de l'Etat	Négligence du suivi et situation du laisser-faire	Contrôle du respect des lois - Formation des producteurs et des pêcheurs

iii- Objectif du projet : Protéger les berges des cours et plans d'eau en vue d'améliorer leur productivité

iv- Impacts attendus du projet

On distingue les impacts sur les bénéficiaires et les impacts sur le développement communal.

- Impacts sur les bénéficiaires

- Amélioration des conditions écologiques des plans d'eau
- Amélioration de la rentabilité des activités de pêche
- Réduction de l'érosion des berges et l'ensablement des cours d'eau
- Protection des plans et des cours d'eau
- Nouveau mode de gestion de la pêche

- Impacts sur le développement communal

- Nouveau mode de gestion du terroir
- Développement de la foresterie

v- Analyse des options

Présentation des options

Résultat	Options
Les berges des cours et plans d'eau sont couverts et protégés sur 20 m de large	O1 : Les comités de pêche assurent la gestion des plans d'eau
	O2 : Les comités de pêche avec l'appui du CC assurent la gestion des plans d'eau

Choix des options

Critères		Capacités organisationnelles requises ; faisabilité	Faisabilité financière	Durabilité appropriation locale	Equité	Genre	Total	Observations
Résultat	Option 1	2	2	2	3	-	09	
	Option 2	5	4	4	4	-	17	Retenue

Option retenue : Option 2

La stratégie retenue pour la protection des berges, des cours et plans d'eau vise à responsabiliser les représentants des bénéficiaires, le comité de pêche, tout en gardant un regard inquisiteur du conseil communal sur la durabilité de l'activité de pêche. Le rôle de CC est de garantir la sauvegarde de l'intérêt public aussi longtemps que les pêcheurs ne pourraient encore assurer l'auto-discipline en leur sein dans la gestion durable des ressources halieutiques.

vi- Rôle de la Commune dans la réalisation du projet

Ce projet relève pleinement du domaine de compétence de la commune qui en assurera la maîtrise d'œuvre. Elle établira un contrat d'exploitation avec les riverains des berges ou leurs ayants droit.

vii- Tableau synoptique de planification

Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Responsabilités Techniques	Périodes de réalisation					Coût Global	Responsabilités financières		
				04	05	06	07	08		CC	Partenaires	Riverains
Projet 9 : Protection des berges, des cours et plans d'eau												
A3R2 : Les berges des cours et plans d'eau sont couverts et protégés	90% des berges sont couverts et protégés sur 20 m de large	CeRPA les cours et plans d'eau	TS-Pêche									
Activité 1 Recensement des berges + identification des essences adaptées	Au moins un rapport d'identification	Mairie	TS-Pêche	400.000					400.000	20% 80.000	60% 240.000	20% 80.000
Activité 2 Identification et sensibilisation des ayant droit sur les berges et responsabilisation pour la plantation et exploitation judicieuse des essences	90% des riverains sont identifiés et sensibilisés	CeRPA Populations	TS-Pêche	200.000					200.000	20% 40.000	50% 100.000	30% 60.000
Activité 3 Installation et dynamisation des comités de pêche	Au moins un comité de pêche est installé et dynamisé	CeRPA Populations des villages riverains	CC , mais délégation au TS-Pêche	100.000					100.000	20% 20.000	80% 80.000	-
Activité 4 Production des plants	100% des plants sont produits dans les villages riverains	CeRPA Villageois riverains	Comités de pêche TS-Forêt		1.500.000				1.500.000	10% 150.000	90% 1.350.000	-
Activité 5 Distribution des plants aux ayant droit	100% des riverains identifiés ont reçu les plants	CeRPA villageois riverains	Comités de pêche TS-Forêt			300.000			300.000	100% 300.000	-	-
Activité 6 Reboisement des berges par les ayant droit	100% des berges ciblées sont plantés en essence forestière	CeRPA villageois riverains	Comité de pêche TS-Forêt			2.000.000			2.000.000	20% 400.000	-	80% 1.600.000
Activité 7 Suivi des plantations	Au moins 80% des plants sont suivis par des agents des eaux et forêts	CeRPA Villageois riverains	Comité de pêche TS-Forêt TS-Pêche			PM			PM	-	-	-
Total				700.000	1.500.000	2.300.000 + PM			4.500.000 + PM	990.000	1.770.000	1.740.000

Détails des coûts du projet 9 (4.500.000 F CFA + PM)

Activité 1 : Recensement des berges **400.000 F**

- 10 personnes (dont techniciens – élus locaux – riverains)
- Entretien : 5000 F x 10 personnes x 5 jours = 250.000 F
- déplacement : 3000 x 10 personnes x 5 jours = 150.000 F

Activité 2 : Sensibilisation des riverains (Prévision de **200.000 F**)

Activité 3 : Installation et dynamisation des comités de pêche **100.000 F**

Activité 4 : Production de plants (Prévision de **1.500.000 F**)

Activité 5 : Distribution de plants (prévision de 100.000 F X 3 ans = **300.000 f**)

Activité 6 : Reboisement des zones déboisées (200.000 F x 10 berges = **2.000.000 F**)

Activité 7 : Suivi des plantations (PM1.000.000 F)